

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 738

Artikel: Surcharge scolaire
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

x tions pour le cadre de vie, c'est aussi parce qu'en
quelque sorte la gauche classique semble gênée aux
a entournures... C'est le mythe de l'«otage écolo»
i au sein du parti socialiste, par exemple, un mythe
- politicien qui, finalement, contribue à la dégrada-
- tion de l'image du parti par rapport aux «mouve-
, ments», moins insérés dans la vie politique. Il faut
z sortir de cette ambiguïté.

t La gauche, et le parti socialiste en particulier, avec
ses responsabilités gouvernementales, a de lourdes
tâches sur les bras. Voyez la dégradation des condi-
tions de salaires, de travail, des rentes AVS ou AI,
de la politique de la santé, et aussi les coups portés
; par la droite à la solidarité confédérale et interrégionale.
; Il reste beaucoup à inventer pour résister.
I Tout un réseau de personnes s'y emploient déjà,
; dans des commissions fédérales et cantonales, en
liaison également avec les syndicats, avec les res-
ponsables et les fonctionnaires qui peuvent apporter
l'information nécessaire au bon moment.
Sur le plan de ce qu'on appelle communément
l'écologie, et plus précisément le «cadre de vie», ce

réseau est encore à créer. A Genève, René Longet
propose que la commission socialiste énergie-
environnement offre aux membres du parti socia-
liste et aux sympathisants des séances de travail-
formation sur les sujets où jusqu'à présent quel-
ques camarades spécialisés étaient de toutes les
batailles. Les syndicats devraient y être présents.
Les coûts sociaux que nous payons tous (à cause de
l'augmentation de la pollution de l'eau, de l'air, du
sol, à cause du bruit et du stress) sont des éléments
économiques que nous devons apprendre à domi-
ner dans le débat public.

Ainsi se dégagera peut-être un lieu où les personnes
attirées par les «mouvements» comprendraient le
rôle du parti dans le ménage social, lieu où elles
rencontreraient non seulement des scientifiques
spécialistes et des responsables, mais aussi ceux qui
tous les jours sont confrontés à la dure loi du
monde économique.

Confrontation, mise à jour réciproque, d'une
urgence certaine!

E. S.-P.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Surcharge scolaire

... Bien sûr que j'en oubliais! Par exemple Jean-
Luc Benoziglio, dont le *Cabinet-Portrait* a obtenu
le Prix Médicis. Par exemple Daniel Odier, prix de
la *Bibliothèque Pour Tous*. Et Amélie Plume, dont
le second livre, *Oui Emilie pour la Vie* frappe par
un ton neuf, fait d'humour et de tendresse, et con-
naît un grand succès... Et d'autres que j'oublie...

Encore une bonne nouvelle! La «Feuille des Avis
officiels» du canton de Genève annonce:
*Justice de Paix. Publications en vertu de l'article
555 CCS 1^{re} insertion.*

*Les personnes qui prétendent avoir des droits dans
la succession de M^{lle} Sophie H., fille de... etc., ori-
ginaire de Stallikon (ZH), née le 10 janvier 1986 (je*

*dis bien: mil neuf cent huitante-six), célibataire, en
son vivant sans profession, domiciliée... etc., décé-
dée en son domicile précité le 30 novembre 1983 (je
dis bien: mil neuf cent huitante-trois) sont invitées
à en faire la déclaration... etc.*

Et dire qu'il y eut des lecteurs, à l'époque, pour
croire que *La Machine à parcourir le temps*, de
H.-G. Wells, était un roman de science-fiction!

Mais peut-être est-ce une erreur de subodorer le
surnaturel là où il n'y a qu'un exemple de plus de la
très grande difficulté que beaucoup d'entre nous
ont à lire, à orthographier, à recopier quelques
chiffres, ou peut-être à programmer correctement
un ordinateur de manière qu'il produise des cartes
perforées sans trop d'erreurs...

Ce qui me ramène à l'enseignement, aux problèmes
de l'enseignement et notamment à l'enseignement
du français. Mes sympathies allant du côté d'une

«meilleure école pour tous», j'avoue cependant
ma perplexité devant cette avalanche d'articles, de
lettres de lecteurs, de réponses à des articles ou à
des lettres de lecteurs; de dossiers, etc.

Car enfin, en ce qui me concerne, je dois avouer
que dans l'état actuel des choses, je suis incapable
de faire mon métier convenablement.

Remarquez: c'est peut-être un effet de l'âge, du
gâtisme grandissant.

Remarquez encore: je ne prétends pas avoir jamais
été brillant. Reste qu'aujourd'hui — et je pèse mes
mots — je ne puis plus enseigner la langue et la lit-
térature françaises comme je le devrais — c'est-à-
dire: mener celles et ceux qui me sont confiés à
s'exprimer, à développer quelques idées, à structu-
rer un «discours»; les mettre en contact avec quel-
ques œuvres majeures du passé et du présent. Et
pourquoi cela? J'ai devant moi des élèves qui en
cinq jours ouvrables ont jusqu'à trente-sept heures
de cours. Parmi lesquelles des heures d'allemand,
d'anglais ou d'italien — et il est parfaitement
impossible d'apprendre une langue sans mémoriser
un certain nombre de mots, ce qui ne peut se faire
qu'à la maison. Parmi lesquelles des heures de
mathématiques ou de physique — et il est impossi-
ble d'assimiler les notions nécessaires sans un cer-
tain nombre d'exercices qui ne peuvent se faire
qu'à la maison. Or il arrive qu'ils sortent à six heu-
res. Comment exiger d'eux qu'ils rédigent quelques
pages, qu'ils lisent quelques chapitres? Je n'y par-
viens pas. Et ce mal ne peut être guéri par aucune
réforme, par aucun français renouvelé ou pas
renouvelé. Il perdurera et s'aggraverait aussi long-
temps que les responsables de l'enseignement
n'auront pas pris conscience qu'il convient de *res-
pecter la loi*, laquelle loi, votée et revotée par le
Grand Conseil, en dernier lieu dans les années
septante, prévoit 33 heures au maximum (*trente-
trois*). Faute de quoi, vous pouvez tout aussi bien
imaginer une réforme où les maths seront rempla-
cées par des tours de carte et l'examen de disserta-
tion française par du strip-poker — ce sera plus
plaisant!

J. C.